

02 fév 2018 -15:38

Conseil des ministres du 2 février 2018

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 2 février 2018 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Lors de la conférence de presse, la ministre du Budget Sophie Wilmès et le ministre des Finances Johan Van Overtveldt ont tout d'abord dressé un état des lieux sur le plan budgétaire en présentant les derniers chiffres provisoires disponibles jusqu'à présent.

Le ministre de la Défense Steven Vandeput a ensuite annoncé la réduction du nombre maximum de militaires en rue à 750, y compris une capacité de réserve, à la suite du niveau de menace qui a été ramené au niveau 2. Certains lieux critiques restent toutefois au niveau 3. Ce nombre sera progressivement diminué à intervalles réguliers.

En matière de simplification administrative, le ministre des Finances Johan Van Overtveldt a annoncé que, cette année, près de 3 millions de déclarations simplifiées seront envoyées aux contribuables (contre 2,2 millions l'année passée). En effet, un projet d'arrêté royal a été approuvé aujourd'hui afin de supprimer la condition liée au montant maximum de la rémunération pour l'envoi de ces déclarations préremplies.

Le ministre de la Mobilité a ensuite détaillé les plans d'investissements 2018-2020 et les plans stratégiques d'investissements 2018-2031 de la SNCB et d'Infrabel, pour lesquels les voyageurs ont été placés au centre des préoccupations.

Plusieurs réformes issues de l'avant-projet de loi portant dispositions diverses en matière d'économie ont ensuite été présentées par le ministre de l'Economie Kris Peeters.

Sur le plan international, Didier Reynders, le ministre des Affaires étrangères, a détaillé les principales priorités de la présidence belge de l'Union Benelux en 2018, sur les plans du marché intérieur et de la sécurité. En matière de Défense, le ministre de la Défense Steven Vandeput a annoncé la prolongation de deux opérations spécifiques en 2018 : une mission de l'OTAN pour de l'assistance militaire à la Géorgie et une campagne de sécurité maritime dans les eaux territoriales d'Afrique de l'Ouest.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

02 fév 2018 -15:38

Appartient à Conseil des ministres du 2 février 2018

Approbation des conventions entre les prestataires de soins et les organismes assureurs

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un accord et trois conventions entre les prestataires de soins et les organismes assureurs.

En exécution de la loi relative à l'assurance soins de santé et indemnités coordonnée le 14 juillet 1994, le Conseil des ministres a approuvé les nouvelles conventions suivantes :

- l'accord avec les médecins
- la convention nationale avec les logopèdes
- la convention nationale avec les audiologues
- la convention nationale avec les kinésithérapeutes

L'accord et les conventions peuvent être publiés au Moniteur belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

02 fév 2018 -15:38

Appartient à [Conseil des ministres du 2 février 2018](#)

Présidence belge de l'Union Benelux

Le Conseil a pris acte d'une note du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders à propos de la présidence belge de l'Union Benelux.

L'année 2018 sera une année importante pour le Benelux : le Traité instituant l'Union Benelux a été signé il y a 60 ans. Depuis lors, la coopération entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg est devenue une évidence et n'a fait que s'intensifier à l'intérieur et en dehors des institutions Benelux. Voici dix ans qu'un nouveau traité a vu le jour pour actualiser la coopération Benelux. Cette même année, la coopération avec la Rhénanie du Nord-Westphalie fut ancrée dans une déclaration politique.

La Belgique souhaite, pendant sa présidence, donner une nouvelle impulsion à la coopération entre les trois pays. Le fil conducteur de la présidence belge sera le Plan annuel 2018, le Programme de travail commun 2017-2020 et la Déclaration commune du Sommet Benelux (La Haye – 8 novembre 2017). La présidence belge souscrit pleinement au fil rouge du Plan annuel 2018, à savoir un Benelux numérique et durable. Pour la Belgique, le Benelux est le terrain de prédilection pour jouer un rôle de laboratoire dans ce domaine et tracer des lignes directrices qui peuvent faire autorité dans l'Union européenne.

La présidence belge souhaite également soutenir en particulier l'initiative du Secrétariat général Benelux tendant à poser des jalons concrets dans la coopération avec la France et les régions françaises, sur le modèle de la Rhénanie du Nord-Westphalie. L'approfondissement du marché intérieur est également une mission de choix pour le Benelux, vu la très forte imbrication des économies des trois pays. Pendant sa présidence, la Belgique privilégiera les thèmes du transport durable, de la transition énergétique et de l'e-gouvernance

Enfin, sous sa présidence, la Belgique veut franchir de nouvelles étapes au niveau de la coopération policière, de la gestion de crise et de la lutte contre les catastrophes, de l'asile et de la migration, de la lutte contre la fraude sociale et le dumping social et de la sécurité routière.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

02 fév 2018 -15:38

Appartient à Conseil des ministres du 2 février 2018

Suppression de la condition de montant maximum de rémunération pour la déclaration d'impôt simplifiée

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à étendre le nombre de contribuables pouvant bénéficier de la procédure de déclaration simplifiée.

Le projet vise à supprimer la condition liée au montant maximum de la rémunération, des critères en vertu desquels un contribuable est dispensé de l'obligation de déclaration à l'impôt des personnes physiques et reçoit une proposition de déclaration simplifiée. Désormais, quel que soit le montant des rémunérations dont dispose le contribuable, et à supposer que les autres conditions fixées dans le Code des impôts sur les revenus soient remplies, il recevra une proposition de déclaration simplifiée. Le projet poursuit ainsi un objectif de simplification administrative en étendant de manière significative le nombre de contribuables pouvant bénéficier de la procédure de déclaration simplifiée.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 178, § 2, 13°, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de supprimer la condition liée à un montant maximum de rémunération des critères en vertu desquels les contribuables sont dispensés de l'obligation de déclaration à l'impôt des personnes physiques

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>

02 fév 2018 -15:38

Appartient à Conseil des ministres du 2 février 2018

Régie des bâtiments : relogement de la justice de paix de Menin

Le Conseil des ministres autorise le ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon à conclure un contrat de bail pour la prise en location d'une partie de bâtiment à Menin pour le relogement de la justice de paix.

La justice de paix sera relogée dans une partie du bâtiment, sis Volkslaan 302 à Menin, propriété du CPAS de Menin. La ville a décidé de rénover le bâtiment et de le transformer en bâtiment de bureaux multifonctionnels. Le contrat de bail devrait prendre cours le 1er octobre 2018.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

02 fév 2018 -15:38

Appartient à Conseil des ministres du 2 février 2018

Réévaluation des offres reçues dans le cadre du marché public pour la production des permis de conduire

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le retrait des décisions d'attribution du marché public pour la production des permis de conduire et sur la réévaluation des offres reçues.

Le Conseil des ministres a donné le 22 octobre 2012 l'autorisation d'attribuer un marché public pour la production, la personnalisation et la distribution des permis de conduire au format carte bancaire. Le précédent contrat, conclu pour une durée de 5 ans, prend fin le 28 février 2018. C'est pourquoi le SPF Mobilité et Transports a lancé un nouveau marché, qui a été attribué par le Conseil des ministres le 1er décembre 2017.

Toutefois, une erreur importante a été commise lors de l'évaluation d'une offre. Il est dès lors jugé nécessaire de procéder au retrait de l'attribution du marché et à une réévaluation des offres reçues.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be

02 fév 2018 -15:38

Appartient à [Conseil des ministres du 2 février 2018](#)

Réorganisation de la Caisse des dépôts et consignations

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la Caisse des dépôts et consignations.

La Caisse des dépôts et consignations, qui fait partie de l'administration générale de la Trésorerie du SPF Finances, est chargée de recevoir, garder et restituer aux ayant droit des biens consignés (donnés en dépôt). Une consignation peut se faire sur une base volontaire ou bien être imposée par une loi, un décret, ou une ordonnance, ou une décision judiciaire ou administrative. Depuis 2015, la Caisse des dépôts et consignations a entamé une grande réorganisation visant à rationaliser ses activités. Dans cette optique, une refonte complète de sa législation s'impose.

L'avant-projet de loi règle dès lors l'existence et le fonctionnement de la Caisse des dépôts et consignations au sein du SPF Finances et remplace l'arrêté royal n°150 de 1965, qui est fortement daté. Les principales nouveautés de cet avant-projet sont les suivantes :

- simplification et uniformisation de la terminologie
- simplification et uniformisation du régime des intérêts
- abrogation des agences de la Caisse des dépôts et consignations
- numérisation du fonctionnement et de la correspondance de la Caisse des dépôts et consignation
- création d'une base légale pour percevoir une redevance pour les services prestés par la Caisse des dépôts et consignations
- identification des particuliers sur base de leur numéro de registre national et les personnes morales sur base de leur numéro BCE
- simplification et modernisation de la procédure de publication pour les consignations presque prescrites
- versement automatique au Trésor des montants consignés de moins de ou égaux à 20 euros qui sont restés inactifs depuis plus de 5 ans au moment de l'entrée en vigueur de l'avant-projet

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>

02 fév 2018 -15:38

Appartient à Conseil des ministres du 2 février 2018

Point de contact pour la collaboration avec la Commission européenne en matière de marchés publics et de concessions

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal désignant le point de contact en vue de collaborer avec la Commission européenne en matière de marchés publics et de contrats de concession et instaurant un Comité de la gouvernance des marchés publics.

Les lois du 17 juin 2016 relatives aux marchés publics, d'une part, et aux contrats de concession, d'autre part, sont entrées en vigueur le 30 juin 2017. Il en va de même pour leurs arrêtés d'exécution. La transposition des directives 2014/23/UE, 2014/24/UE et 2014/25/UE est, dès lors, finalisée. Ces directives imposent notamment aux Etats membres de faire contrôler l'application des règles relatives aux marchés publics et aux concessions par les instances compétentes, et d'en faire rapport à la Commission européenne tous les trois ans.

Conformément aux lois du 17 juin 2016, le projet d'arrêté royal vise à désigner le SPF Chancellerie du Premier Ministre, direction générale Coordination et Affaires juridiques (service des Marchés publics) comme point de contact en vue de collaborer avec la Commission européenne en matière de marchés publics et de contrats de concession. Ce point de contact est chargé de transmettre tous les trois ans le rapport de contrôle à la Commission européenne, concernant la gouvernance en matière de marchés publics. Le point de contact sera assisté par un Comité de la gouvernance des marchés publics. Enfin, les types d'opérations de contrôle par sondage sont déterminés, ainsi que les informations qui peuvent être demandées par le point de contact aux adjudicateurs fédéraux.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

02 fév 2018 -15:38

Appartient à [Conseil des ministres du 2 février 2018](#)

Plans d'investissement 2018-2020 et plans stratégiques d'investissement 2018-2031 de la SNCB et d'Infrabel

Sur proposition du ministre chargé de la Société nationale des chemins de fer belges François Bellot, le Conseil des ministres a marqué son accord de principe sur les plans pluriannuels d'investissement 2018-2020 et les plans stratégiques pluriannuels d'investissement 2018-2031 de la SNCB et d'Infrabel.

Le plan pluriannuel d'investissement 2018-2020 de la SNCB est marqué par la volonté d'assurer le déploiement du système européen de contrôle des trains (ETCS) en assurant le remplacement du matériel roulant non adaptable au nouveau système de signalisation. La mise en oeuvre des nouvelles voitures M7 vise aussi à fournir une réponse à la croissance du nombre de voyageurs, aux problèmes de capacité du réseau, à la demande d'un confort moderne de la part des voyageurs, au remplacement de matériel arrivé en bout de vie et à la nécessité de réduire le taux d'immobilisation du matériel. De plus, la SNCB acquerra des locomotives quadri-courant pour pouvoir continuer à assurer les dessertes transfrontalières. Elle assurera aussi les nécessaires modernisations et grandes révisions du matériel arrivé à mi-vie.

Le programme d'investissement de la SNCB vise également à améliorer la sécurité et l'accueil des voyageurs notamment des personnes à mobilité réduite au travers du rehaussement de quais en coordination avec les travaux d'Infrabel et la pose d'engins facilitant l'accès aux quais. Une augmentation des parkings pour voiture et vélos est également prévue.

Le plan pluriannuel d'investissement d'Infrabel est composé de trois axes stratégiques :

- l'axe Safety, caractérisé par l'importance des dépenses d'équipement du réseau en ETCS auxquelles il faut ajouter les programmes de concentration des cabines (objectif 31 cabines) et le New Traffic Management (objectif 10 cabines), indispensables à la finalisation du master plan ETCS. La diminution de ces investissements est annonciatrice de la fin de ces chantiers
- l'axe Punctuality & Safety, pour lequel les investissements en maintien de capacité repassent au-dessus de la barre des 500 millions d'euros à partir de 2020
- l'axe Capacity, pour lequel les investissements continuent à régresser. Mais, le PSPI est appelé à prendre le relais pour ce qui concerne les extensions de capacité. Dans le PPI, les investissements en question concernent exclusivement des chantiers déjà lancés (By-pass Mechelen, L50A, gare de Gand St Pierre, Port de Zeebrugge...) et des programmes continus

Dans leurs PPI, les deux sociétés ont chacune respecté la clé régionale d'investissement de 60 % en Flandre et 40 % en Wallonie, conformément à leur contrat de gestion.

Les plans stratégiques pluriannuels d'investissement 2018-2031 des deux sociétés permettent d'achever les travaux du RER, de réaliser un ensemble d'investissements ferroviaires stratégiques eu égard aux priorités sur le territoire des Régions (financement exclusivement fédéral), de réaliser un ensemble d'investissements liés à des projets prioritaires régionaux (financement fédéral et régional) et de rencontrer certains besoins apparus lors du processus d'harmonisation des PPI.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de keys et
de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be

02 fév 2018 -15:38

Appartient à Conseil des ministres du 2 février 2018

Defense Capacity Building en Géorgie : prolongation des activités en 2018

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation des activités de Defense Capacity Building sur le flanc oriental de l'OTAN en 2018.

Le Conseil des ministres donne plus précisément son feu vert pour la participation aux activités prévues dans le cadre de l'assistance militaire à la Géorgie, afin de promouvoir la stabilité et la sécurité aux frontières extérieures de l'OTAN et de contribuer au développement de l'interopérabilité avec les forces armées géorgiennes.

La Défense belge contribuera à la réalisation d'un projet dans le domaine logistique par le biais de participations, en tant que *Lead Nation* suppléant les Etats-Unis, à divers workshops et séminaires avec un officier du 19 au 23 février, du 19 au 23 mars et du 16 au 20 avril.

Les objectifs de cette activité consistent à :

- coacher et assister les autorités des pays concernés dans le cadre du renforcement capacitaire
- améliorer les connaissances des procédures OTAN afin de promouvoir l'interopérabilité lors d'engagements opérationnels ou d'exercices communs entre les forces armées géorgiennes et celles de l'OTAN
- contribuer indirectement à améliorer nos connaissances de ces pays aux frontières de l'OTAN

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la Défense, chargé
de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

02 fév 2018 -15:38

Appartient à Conseil des ministres du 2 février 2018

Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon et du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a effectué une nouvelle analyse de la menace le 19 janvier 2018. Le niveau de menace général a été ramené au niveau 2. Un nombre important de cibles potentielles ont en outre été maintenues au niveau 3.

L'appui de la Défense est proportionnellement réduit et ramené à 750 militaires pour une période d'un mois, du 3 février au 2 mars 2018. Ce nombre tient par ailleurs compte d'une capacité de réserve susceptible d'être immédiatement déployée. L'appui de la Défense continuera à être réduit à intervalles réguliers, en collaboration avec la police et en fonction des besoins rencontrés sur le terrain.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

02 fév 2018 -15:38

Appartient à Conseil des ministres du 2 février 2018

Campagne Maritime Capacity Building 2018 (MCB18) du navire Godetia

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'exécution de la campagne Maritime Capacity Building 2018 (MCB18) par le navire Godetia.

Le Godetia, qui participe au début de cette année au programme américain *Africa Partnership Station* (APS) devant les côtes d'Afrique de l'Ouest et dans le Golfe de Guinée, exécutera cette campagne en faveur des partenaires africains (Bénin, Gabon, Congo-Brazzaville et Togo). La sécurité maritime dans les eaux (territoriales) d'Afrique de l'Ouest et en particulier dans le Golfe de Guinée est menacée par la piraterie, la contrebande (drogue) et la pêche illégale.

La campagne Maritime Capacity Building du Godetia s'exécutera comme suit :

- le premier module est exécuté du 20 au 29 mars 2018 par l'équipage d'environ 90 personnes à bord du Godetia
- le module *Non-opposed boarding techniques* est organisé à quai à Cotonou par un team de cinq spécialistes du 19 février au 3 mars 2018
- le module "Stage de l'équipage des patrouilleurs béninois" est également organisé à Cotonou par un team de sept spécialistes du 7 au 17 mai 2018
- dans la lutte contre la contrebande (de drogues), la piraterie et la pêche illégale, le Godetia soutiendra la *Belgian Maritime Threat Awareness & Reporting* (BEMTAR) et le *Maritime Analysis and Operations Centre Narcotics* (MAOC(N)) du 26 février au 6 mai 2018

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>